

◆ Objectifs

Le titulaire du CAP ELECTRICIEN intervient en tant que professionnel électricien dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations électriques.

Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques, principalement en basse tension (domaine BTA : en dessous de 500 V en alternatif et de 750 V en continu).

Il intervient sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution....

◆ Enseignements professionnels

► ORGANISATION de son poste de travail

► RÉALISATION

- Réaliser une installation de manière éco responsable
- Communiquer entre professionnels sur l'opération
- Mettre en œuvre les mesures de «prévention, santé et environnement»

► MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION

Effectuer les mesures électriques nécessaires et valider le fonctionnement de l'installation.

► MAINTENANCE

- Remplacer un matériel électrique.
- Communiquer avec le client sur l'opération.

◆ Insertion

Au cours de ses activités, l'électricien titulaire de ce CAP réalise les installations électriques des logements individuels ou collectifs, des locaux tertiaires agricoles ou industriels.

Construit des équipements industriels : coffrets et armoires destinés au contrôle et aux commandes d'automatismes

Pose et raccorde les réseaux de distribution d'énergie électrique.

- Electricien installateur
- Monteur- Câbleur

